

Note d'information sur la situation énergétique de l'Autriche (Bruxelles, 11 octobre 1965)

Légende: Le 11 octobre 1965, une note d'information de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) détaille la situation énergétique de l'Autriche.

Source: Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, Avenue de Cortenbergh 1. Rapports avec l'Autriche, BAC 118/1986 N°1589 (1961-1965).

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_d_information_sur_la_situation_energetique_de_l_autriche_bruelles_11_octobre_1965-fr-5bc5f062-0ce9-413c-88f0-d20591421a38.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Note d'information sur l'Autriche (Bruxelles, le 11 octobre 1965)

La situation énergétique

L'Autriche est pauvre en charbon et en pétrole, mais possède un potentiel considérable d'énergie hydraulique par rapport au nombre de ses habitants. Il est prévu que les forces hydrauliques du pays pourront couvrir ses besoins encore pendant une période de 20 ans environ. Toutefois, il est à constater que l'approvisionnement en eau est en Autriche un phénomène anti-cyclique : c'est à cause de cela que l'Autriche doit importer, en hiver, de l'énergie électrique provenant des états limitrophes au nord du pays, tandis que, en été, les réseaux électriques de ces pays (essentiellement la Tchécoslovaquie et la Pologne) sont alimentés de courant autrichien. Mais vu la situation d'ensemble, les services d'électricité peuvent se permettre d'étudier sans précipitation le problème de la construction de centrales électriques nucléaires.

Les réalisations dans le secteur nucléaire

Le programme nucléaire de l'Autriche actuellement en vigueur prévoit trois étapes constituées chacune autour de la construction d'un réacteur avec toutes les installations et laboratoires nécessaires :

- a) un réacteur d'étude de petite puissance
- b) un réacteur de recherche et d'essai de matériaux
- c) un réacteur prototype de production d'énergie électrique.

Le programme a été élaboré par la Société autrichienne d'Etude de l'Energie Atomique (OeSGAE), fondée en mai 1956. Cette société harmonise les activités dans le secteur nucléaire en Autriche et représente les intérêts du pays dans les projets internationaux.

Le réacteur d'étude (première étape) a été construit dans le cadre d'un institut universitaire qui est l'Institut Atomique des Ecoles Supérieures de Vienne. Il s'agit d'un réacteur Triga Mark II (General Atomic) de 100 KW qui divergea en 1962. Cet institut universitaire assume la formation de base et la recherche fondamentale.

Le réacteur technologique constituant le noyau de la seconde étape a été réalisé dans le centre de la OeSGAE à Seibersdorf. Il s'agit, cette fois, du réacteur de recherche ASTRA (adapted swimmingpool-tankreactor-Austria) de 5 MWe qui peut, en cas de nécessité, être porté à 12 MWe. La pile ASTRA a divergé, pour la première fois, fin 1960.

A proximité du réacteur, la OeSGAE a installé une série d'instituts de recherche comme ceux de physique, d'électro-technique, de chimie, de métallurgie, de protection contre les rayonnements et de biologie. Un laboratoire de haute activité est prévu.

Le point c) du programme comprenant la construction d'un prototype de centrale électrique en est au stade des études préparatoires. La OeSGAE en a tenu compte en créant un « Institut pour le Développement des Réacteurs » qui travaille en étroite collaboration avec les entreprises industrielles intéressées qui se sont groupées, en 1960, dans une association, la « Reaktorinteressengemeinschaft », à laquelle participent actuellement dix grandes firmes. L'institut étudie, pour l'instant, le projet d'un petit réacteur à eau sous pression.

Dans la pratique, la troisième étape du programme autrichien a également été abordée par l'intermédiaire de la participation du pays dans des fédéralisations internationales, telles que les projets de réacteurs de puissance de Halden et de Dragon gérés par l'ENEA. Par ailleurs, l'Autriche est membre du CERN et de l'AIEA.

Activités annexes

En 1963, la OeSGAE a créé un département « Information de l'industrie et application de radio-isotopes », à

travers duquel les contacts avec l'industrie ont pu être approfondis.

Dans le domaine juridique une loi réglant la responsabilité civile a été soumise aux organes législatifs.

Relations avec Euratom – Très limitées

Un certain échange de documents et d'informations a lieu en particulier avec l'université de Vienne dans le secteur de la fusion thermonucléaire. Des experts autrichiens sont régulièrement invités – et assistent – à des symposiums et conférences organisés par la Commission. Des stagiaires autrichiens ont été accueillis dans les établissements du CCR.

Des contacts indirects ont lieu par l'intermédiaire de réunions organisées par l'AIEA et l'ENEA. Dans le cadre du projet DRAGON certaines relations se sont développées entre les industries autrichienne et communautaire.

Des négociations sont en cours en vue d'une association de l'Autriche à la CEE.